

01-06-2021
MUNICIPALITÉ ST-GABRIEL-LALEMANT
M.R.C. KAMOURASKA

Le conseil de la susdite Corporation municipale siège en séance ordinaire ce premier jour du mois de juin deux mille vingt-et-un à 19 h 30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents M. Steeve Thériault, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet, et Mme Danielle D'Anjou formant quorum du susdit-conseil sous la présidence du maire René Lavoie.

Madame Diane Jean secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de directeur général secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire constate le quorum à 19 h 36 et déclare la séance ouverte.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, renouvelé depuis, qui déclare l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation recommande la tenue de séances du conseil sans public en utilisant différents moyens de communication, et qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles DesRosiers et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de

100-06-21

ACCEPTER que la présente séance soit tenue sans public.

POUR DES RAISONS TECHNIQUES, L'ENREGISTREMENT ET LA DIFFUSION SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ NE SERA PAS POSSIBLE.

SOUMETTRE en séance, le cas-échéant, les questions soumis par les citoyens à la période de questions.

2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

101-06-21

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'ordre du jour suivant soit accepté.

- 1 Ouverture de la réunion
- 2 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3 Mot du maire
- 4 Approbation, adoption, modification et dispense de lecture des procès-verbaux du mois de mai 2021
 - 4.1 Approbation, adoption, modification et dispense de lecture du procès-verbal du 4 mai 2021
 - 4.2 Approbation, adoption, modification et dispense de lecture du procès-verbal du 20 mai 2021
- 5 Rapport d'activités et autres dossiers
- 6 Acceptation des comptes
- 7 Demande de dérogation mineure sur le lot 5526644
- 8 Demande de soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver 2021-2022,2022-2023,2023-2024
- 9 Renouvellement adhésion prévention suicide KRTB
- 10 Renouvellement adhésion Projection 16-35
- 11 Résolution pour le vote par correspondance 70 ans ou plus
- 12 Résolution pour le vote par correspondance pour les citoyens
- 13 Achat d'un tracteur à pelouse
- 14 Tournoi de Golf fondation Hôpital Notre-Dame-De-Fatima
- 15 La gouvernance des projets d'asphaltage
- 16 Contrat de travail de la dg-secrétaire-trésorière adjointe Micheline Lavoie
- 17 La mise aux normes du Centre récréatif
- 18 Lettre au propriétaire de la petite grange brûlée dans le rang de la Rivière
- 19 Nomination de Mme Barbara Gauthier à titre d'inspectrice régionale suppléante en bâtiment et en environnement
- 20 Dons et commandites

- 21 Correspondance
- 22 Varia
- 23 Rapport des conseillers
- 24 Période des questions adressées au conseil par le public
- 25 Levée de la séance ordinaire

3. Mot du maire

Monsieur le maire René Lavoie informe le conseil qu'il va aviser la population sous peu de la décision qu'il prendra pour les prochaines élections municipales en novembre prochain.

4. Approbation, adoption, modification et dispense de lecture des procès-verbaux du mois de mai 2021

4.1 Approbation, adoption, modification et dispense de lecture du procès-verbal du 4 mai 2021

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE

102-06-21

Il est proposé par la conseillère Mme France Simard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021 soit approuvé avec dispense de lecture et adopté tel que déposé.

4.2 Approbation, adoption, modification et dispense de lecture du procès-verbal du 20 mai 2021

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE

103-06-21

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2021 soit approuvé avec dispense de lecture et adopté tel que déposé.

5. Rapports d'activités et autres dossiers

Avis est donné que les différents rapports du directeur général ont été déposés sur le serveur du conseil sans papier, et ont fait l'objet de discussions et analyses lors de la plénière. L'intention du conseil est d'améliorer les enregistrements des séances en audio. Un suivi sera fait à cet effet.

6. Acceptation des comptes

104-06-21

Il est proposé par le conseiller M. Gilles DesRosiers et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'approuver le paiement des dépenses incompressibles et des comptes payés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021 totalisant une somme de 39 469,76 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire le paiement des comptes à payer au 30 avril 2021 pour un total 78 529,12 \$, le tout, tel qu'il apparaît à la liste déposée.

N. B. Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et incompressibles effectuées ainsi que des comptes à payer est disponible pour consultation, sur demande seulement, au bureau municipal.

7. Demande de dérogation mineure sur le lot 5526644

Selon le numéro de demande de permis numéro 2019-0020 émis le 6 mai 2021 par Madame Hélène Lévesque, inspectrice en bâtiment et en environnement de la municipalité, Madame Sabrina Dubé veut faire un agrandissement de la maison vers l'arrière de 5.18 m x 5.18 m. L'agrandissement s'approche à 5.83 mètres de la limite de la propriété arrière. La réglementation stipule que le bâtiment principal ne doit s'approcher à moins de 8.44 mètres, ce qui correspond à 25 % de la profondeur du terrain. Une demande de dérogation mineure est requise et est donc adressée à la municipalité.

Madame Lévesque explique plus en détails les documents que les membres du comité ont reçus.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme doivent se prononcer à partir des documents fournis et l'explication de Madame Hélène Lévesque, inspectrice en bâtiment et environnement ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 4.2.3.1, du règlement 02-91 stipule ce qui suit : dans toutes les zones identifiées au plan de zonage, à l'exception de la zone de villégiature « VA », la marge de recul arrière minimale pour tout bâtiment principal est fixée à 25% de la profondeur totale du lot ou de l'emplacement;

CONSIDÉRANT QUE le plan du projet de l'agrandissement résidentiel s'approchant à 5.83 mètres de la limite de propriété arrière;

CONSIDÉRANT QUE la construction de l'agrandissement ne respecte pas la marge de recul arrière de 8.44 mètres. Cette marge de recul est donc dérogatoire de 2.61 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'espace au nord de la propriété, il y a amplement de place pour un futur agrandissement sans déroger au règlement;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'accepter cette demande de dérogation mineure peut créer un précédent et par le fait même de dire à la population que la municipalité accepte tous les changements sans suivre le règlement;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure tel que présentée. La propriétaire devra modifier son projet pour le rendre conforme au règlement de zonage le tout dans le but d'éviter tout précédent;

105-06-21

Il est proposé par M. Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'approuver la recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme en n'autorisant pas la présente demande de dérogation mineure.

8. Demande de soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant doit demander des soumissions pour le déneigement et l'entretien d'hiver de son réseau routier, des stationnements et des chemins d'accès pour les saisons **2021-2022, 2022-2023, 2023-2024**

106-06-21

Il est proposé par le conseiller M. Steeve Thériault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent que la Municipalité demande des soumissions publiques pour le déneigement.

Une vérification sera faite par les employés municipaux pour mesurer la distance de la route de l'Équerre jusqu'à la propriété de M. Bélanger.

9. Renouvellement adhésion prévention suicide KRTB

107-06-21

Il est proposé par le conseiller M. Steeve Thériault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité retienne la demande suivante :

Un montant de 100 \$ au Centre prévention suicide du KRTB, qui inclut l'adhésion comme membre soutien 2021-2022 et un don additionnel de 90 \$.

10. Renouvellement adhésion Projection 16-35

108-06-21

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité retienne la demande suivante :

Un montant de 50 \$ à Projection 16-35 pour l'adhésion comme membre soutien.

11. Résolution pour le vote par correspondance 70 ans ou plus

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

109-06-21

Il est proposé par la conseillère Mme Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

DE transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

12. Résolution pour le vote par correspondance pour les citoyens

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

110-06-21

Il est proposé par la conseillère Mme France Simard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

13. Achat d'un tracteur à pelouse

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un tracteur à pelouse est rendu nécessaire étant donné l'état plus ou moins fonctionnel de celui en main;

CONSIDÉRANT QUE trois fournisseurs ont été invités à produire une soumission pour lesdits tracteurs à pelouse :

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues.

- Jean Morneau : 6207,50 \$ taxes comprises
- Mécanique VR sport enr. : 5679,77 \$ taxes comprises
- Tech mini-mécanique : 7473,88 \$ taxes comprises

EN CONSÉQUENCE,

111-06-21

Il est proposé par le conseiller M. Gilles DesRosiers et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de,

OCTROYER le contrat de l'achat d'un tracteur à pelouse à Mécanique VR sport enr. au prix tel que soumis soit 5679.77\$ taxes comprises, la soumission la plus basse.

14. Tournoi de Golf fondation Hôpital Notre-Dame-de-Fatima

112-06-21

Il est proposé par la conseillère Mme Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de remettre une participation financière au *Tournoi de golf* de la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima par un don de 100 \$.

15. La gouvernance des projets d'asphalte

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur de la firme retenue, Bouchard Service Conseil, pour nos projets d'asphalte nous offre de réaliser entièrement la gouvernance de nos projets.

Il est proposé par le conseiller M. Gilles DesRosiers et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter cette offre.

16. Contrat de travail de la DG-secrétaire-trésorière adjointe Micheline Lavoie

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal entérine l'embauche de Mme Micheline Lavoie au poste de DG-secrétaire-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QUE la DG-secrétaire-adjointe entrera en fonction le 2 juin 2021;

113-06-21 Il est proposé par la conseillère Mme France Simard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le maire soit autorisé à la signature du contrat liant les parties.

17. La mise aux normes du Centre récréatif

114-06-21 Il est proposé par le conseiller M. Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE ce projet soit reporté à plus tard.

18. Lettre au propriétaire de la petite grange brûlée dans le rang de la Rivière

CONSIDÉRANT QUE les lieux sont considérés dangereux;

115-06-21 Il est proposé par le conseiller M. Gilles DesRosiers et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE transmettre une lettre au propriétaire M. Gilbert Lévesque, domicilié au 28, Côte St-Gabriel à St-Pacôme, afin de nettoyer son terrain le plus vite possible.

19. Nomination de Mme Barbara Gauthier à titre d'inspectrice régionale suppléante en bâtiment et environnement

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant adhère à l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement conclue avec la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QUE la responsabilité première de la MRC de Kamouraska dans le cadre de cette entente consiste à fournir le service d'inspection régionale aux municipalités adhérentes;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a récemment embauché madame Barbara Gauthier, à titre d'inspectrice régionale, afin d'être en mesure d'assurer ses obligations contractuelles envers les municipalités en cette matière;

ATTENDU QUE madame Barbara Gauthier agira à titre d'inspectrice régionale suppléante pour la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant;

116-06-21 Il est proposé par M. Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil municipal de Saint-Gabriel-Lalemant nomme madame Barbara Gauthier à titre d'inspectrice régionale suppléante en bâtiment et en environnement pour St-Gabriel-Lalemant.

20. Dons et commandites

Suite aux demandes de participation financière reçues de la part d'organismes, clubs, etc.

117-06-01 Il est proposé par le conseiller M. Gilles DesRosiers et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité refuse la demande suivante :

- Un don à la Fondation INCA pour les chiens guides.

Il est proposé par la conseillère Mme France Simard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité retienne la demande suivante :

- Une commandite de 100 \$ pour le programme de hockey des Voisins de Kamouraska.

21. Correspondance

Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des copies de la correspondance déposée sur le serveur du conseil sans papier.

22. Varia

22.1 Camp de jour

Pour l'été 2021, les parents habitant St-Gabriel doivent inscrire leur enfant au camp de jour de St-Pacôme pour recevoir l'aide accordée par la municipalité pour les frais d'inscription. S'il n'y a pas de camp de jour à St-Pacôme et que l'enfant est inscrit dans un autre camp de jour, la municipalité versera aux parents de St-Gabriel le même montant qui avait été accordé en 2020.

22.2 Assurance salaire pour les employés de la municipalité

Lors d'une prochaine plénière, le conseil vérifiera auprès de différentes compagnies.

22.3 Lignage de rues

Le lignage de certaines rues devra être refait.

22.4 Lettre à un citoyen

La municipalité va faire un suivi concernant une lettre reçue d'un citoyen pour un litige.

23. Rapport des conseillers

Les membres du conseil font état des activités et des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier ou à venir.

24. Période de questions du public

La période de questions du public ne pouvant avoir lieu considérant les mesures sanitaires.

25. Levée de la séance ordinaire

118-06-21

Il est proposé par le conseiller M. Steeve Thériault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit levée.

La séance ordinaire est levée à 21 h 27.

Je, René Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

RENÉ LAVOIE, maire

DIANE JEAN, secrétaire-trésorière adjointe